LE SYNDICAT DES CADRES A

Billet d'humeur : Quand la Direction Générale de l'Administration et de la fonction publique (DGAFP) milite pour la modération salariale pour les fonctionnaires…

Dans un courrier envoyé récemment à tous les ministres, le 1er ministre estime que dans un contexte de redressement des comptes publics « la maîtrise des dépenses de la masse salariale de la fonction publique doit impérativement être renforcée ». Pour le 1er ministre cette masse salariale a augmenté de 6,7 % ce qui est une dérive et les mesures catégorielles doivent cesser.

Et comme par hasard que dit la DGAFP lors du groupe de travail sur les rémunérations dans la fonction publique d'État (FPE) qui s'est tenu avec les organisations syndicales le 29 avril 2025 ?

La DGFAP invoquant le contexte budgétaire et le coût des mesures salariales de 2022 et 2023 (15 milliards d'euros au total), juge peu envisageables de nouvelles revalorisations générales.

La DGFAP met en avant un "gain moyen de 2 % en euros constants" par agent de 2020 à 2024. Les organisations syndicales ont contesté cette présentation orientée, chiffres de l'Insee à l'appui. En effet les derniers chiffres de l'Insee montrent une baisse dans les 3 versants de la fonction publique du pouvoir d'achat en raison de l'inflation.
Tout comme le gouvernement la DGFAP critique les mesures catégorielles pour leur hétérogénéité. Ainsi une circulaire récente impose leur encadrement strict pour réduire le déficit public (5,4 % visé en 2025).

Pour le Syndicat des cadres A :

Non, les fonctionnaires ne doivent pas être les boucs émissaires de la politique budgétaire !

Alors que le gouvernement stigmatise une prétendue « dérive » de la masse salariale de l'État, il est nécessaire de rappeler des vérités simples mais fondamentales.

1. Les fonctionnaires ne sont pas un "coût" : ils sont un pilier essentiel du service public. L'augmentation des dépenses salariales en 2024 répond à une seule réalité : les missions de service public sont nombreuses, complexes et indispensables à la vie du pays. Éducation, santé, justice, sécurité : autant de secteurs où l'État se doit d'assurer une présence forte, non de rogner les moyens.

2. Le pouvoir d'achat des agents publics est en recul depuis des années.

Malgré la hausse annoncée de la masse salariale (+6,7 %), il n'y a pas eu de revalorisation du point d'indice en 2024. L'érosion du pouvoir d'achat subi depuis plus d'une décennie continue, amplifiée pour la suppression de la GIPA qui pénalise très fortement ceux d'entre nous qui n'ont plus de perspectives de carrières.

3. Les mesures catégorielles dénoncées sont indispensables pour garantir l'attractivité des métiers essentiels.

Loin d'être une "inflation injustifiée", les mesures spécifiques accordées dans l'éducation, la sécurité ou la justice sont vitales pour fidéliser et reconnaître des agents confrontés à des conditions de travail de plus en plus difficiles.

4. Le déficit public ne saurait être imputé aux fonctionnaires.

La hausse de la dette publique provient de choix budgétaires . Prétendre équilibrer les comptes publics en faisant peser l'effort sur les fonctionnaires est une injustice et une erreur d'analyse.

5. La pression budgétaire déconnectée du terrain nuit à l'efficacité de l'État. Geler les emplois, contraindre les crédits, remettre en cause les carrières, ce n'est pas "moderniser" l'action publique, c'est la fragiliser. Un service public performant suppose des agents respectés, reconnus et soutenus.

6. S'attaquer aux fonctionnaires, c'est menacer la cohésion sociale.

À travers eux, c'est le lien entre l'État et les citoyens qui est en jeu. Dénigrer celles et ceux qui assurent au quotidien l'égalité d'accès aux droits, c'est affaiblir les fondements mêmes de la République.

Nous refusons que les agents publics soient désignés comme responsables des difficultés financières du pays.

Le syndicat des cadres A, CGC Finances Publiques, vous informe, sans polémique.

Il vous représente, vous soutient et vous défend au mieux de vos intérêts.
Adhérez !

Consultez toutes nos informations sur le site : www.cgc-dgfip.info

CGC-FINANCES PUBLIQUES |www.cgc-dgfip.info | cgcdgfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr
01.53.18.01.39 / 01.53.18.00.69 siège 86/92 Allée de Bercy Télédoc 909 Bâtiment Turgot 75572 Paris